

.../...

Il faut également évoquer la situation de celles et ceux qui ont été en première ligne durant le confinement et qui, à ce titre, ont perçu une modeste prime. Il a suffi parfois de quelques euros pour que ces bénéficiaires d'APL perdent tout ou partie de leurs droits à l'APL. Ainsi leur mobilisation durant les phases aiguës de la crise sanitaire se traduit-elle par une perte conséquente de pouvoir d'achat. Un comble !

Les conséquences de la contemporanéisation des APL sont également observées par les bailleurs sociaux qui constatent une baisse sensible du ratio du loyer couvert par l'aide au logement. Sans surprise, celle-ci s'accompagne d'une hausse importante du nombre d'impayés en ces premiers mois de l'année 2021.

La réforme des APL apparaît désastreuse pour un nombre important d'allocataires, déjà sévèrement fragilisés par la crise sanitaire, économique et sociale. Les témoignages préoccupants de travailleurs sociaux des CCAS, des services départementaux ne cessent de me parvenir.

Cette situation alarmante appelle la mise en œuvre d'un dispositif exceptionnel de soutien aux perdants de la réforme. Pour ce faire, il apparaît indispensable de mobiliser les économies budgétaires, estimées a minima à 700 millions d'euros, issues de la contemporanéisation des aides au logement.

A l'heure où un nombre croissant de nos compatriotes risquent de basculer dans la précarité, je vous appelle solennellement à vous prononcer en ce sens. Je vous demande également d'informer le Parlement des conséquences de cette réforme pour le mois de janvier, sous forme d'une communication d'un bilan d'étape.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma haute considération.

Bien à vous

Fabien ROUSSEL
Député du Nord